

TH2 - ANTICHUTE GÉNÉRAL

GÉNÉRALITÉS

Formation professionnelle continue, spécifique et obligatoire pour tous les travailleurs utilisant des équipements de protection individuelle pour se sécuriser.

CONTEXTE DE FORMATION

Dans le cadre de votre activité professionnelle, lors de travaux en hauteur, de nombreuses situations dangereuses existent. Reconnaître et comprendre les phénomènes dangereux est un premier pas vers la sécurité. Utiliser correctement ses équipements de protection individuelle en est un deuxième. Enfin, dans le cas malheureux où un dommage se produirait, pouvoir porter secours à un collègue est une nécessité indiscutable et légalement exigée.

PUBLIC CIBLE

Personnes au bénéfice d'une formation TH1 du même cursus ou d'un autre cursus, ou d'une formation jugée équivalente. Les personnes effectuent des travaux en hauteur nécessitant l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Eviter les accidents professionnels lié à des chutes de hauteur lors du travail.

OBJECTIF DE MODULE

A l'issue de ce module, les participants sont capables d'effectuer des travaux en hauteur dans un environnement où se sécuriser demande une réflexion approfondie. Les points d'attache et d'ancrage sont déjà prévus, mais peuvent être installés par le participant. Les systèmes de secours ont déjà été planifiés en amont et peuvent être multiples. Les participants utilisent une large gamme d'EPI.

CONCEPT

Notre système de formation est construit sur 3 niveaux de compétences différents. Il permet ainsi de transmettre des formations cohérentes et en adéquation avec les besoins du public cible. Les différents niveaux de compétences permettent aussi à l'employeur de placer ses ouvriers dans un contexte de travail qui correspond à leurs compétences. La sécurité en est alors grandement accrue. Les trois niveaux doivent se faire chronologiquement. L'obtention du niveau précédent du même cursus est requis pour accéder au niveau supérieur. Cependant, il est possible de rejoindre un autre cursus par le biais d'un module de perfectionnement / passerelle (CP).

CADRE LÉGAL

Cette formation permet de répondre à différentes lois, ordonnances et directives, soit LAA Art. 82. et Art.112 ; OPA Art. 5-6-8 ; OTConst Art. 3-7-15-17-19-28-32 ;

RÈGLEMENT DE FORMATION

Selon document annexe ci-joint

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE FORMATION

Dans l'un de nos centres de formation (plan détaillé joint au document de convocation) ou dans vos locaux.

DURÉE

1 Jour(s) / 8 Heure(s)

HORAIRES

08h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

LANGUE DE FORMATION

Français / Allemand :

Cependant nous adaptons notre cours et les évaluations pour les personnes n'ayant pas une maîtrise parfaite du français ou de l'allemand.

NOS FORMATEURS

Nos formateurs sont des spécialistes en travaux en hauteur et sur cordes, certifiés (IRATA - ASGM - ASRETC). Ils sont également au bénéfice de formations pédagogiques.

PARTICIPANTS

Nos groupes sont généralement composés de 6 à 8 participants par formateurs au maximum. Le nombre maximum de participants par journée de formation est limité à 15 personnes.

ÉQUIPEMENT

Nous fournissons des EPI pour ces journées de formation, mais l'idéal serait que les participants possèdent leur propre équipement habituel (harnais, casque, longe, ...), dûment contrôlé et consigné.

MÉTHODOLOGIE

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE / MÉTHODE

L'enseignement proposé repose sur des critères pédagogiques reconnus et est composé comme suit : enseignement frontal et en groupe, travail individuel et en sous-groupe, apports théoriques, mise en pratique, analyse de situations, observations, échanges, discussions et évaluations.

PRÉREQUIS

Certification récente (moins de 2 ans) TH1 du même cursus ou d'un autre cursus, ou d'une formation jugée équivalente.

Les participants doivent disposer d'une forme physique et d'une aptitude psychologique suffisante pour travailler en hauteur.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

A la fin de la formation les participants sont capables de:

- > Connaître les bases de la législation en matière de sécurité relative aux travaux en hauteur ainsi que les réglementations spécifiques à leur environnement de travail.
- > Reconnaître les phénomènes dangereux liés aux travaux en hauteur sur leur place de travail.
- > Prendre des mesures correctes pour éviter les dommages potentiels lors de travaux en hauteur dans un environnement où il peut être difficile de se sécuriser.
- > Reconnaître et pouvoir annoncer, aux personnes responsables, les situations de travail en hauteur hors de leurs compétences.
- > Utiliser correctement les EPI de base et les EPI à disposition sur sa place de travail.
- > Vérifier le bon fonctionnement et entretenir correctement les EPI de base et les EPI à disposition sur sa place de travail.
- > Effectuer plusieurs types d'évacuations d'urgence en prenant en compte les aspects de sécurité.

ÉVALUATION

L'évaluation des participants est effectuée durant toute la formation. Elle se base sur les acquis théoriques, sur les travaux pratiques et sur les réponses données par les participants durant la formation. Une évaluation formative et sommative, basée sur les compétences visées, est réalisée en fin de module, sous forme écrite et pratique. Il est également proposé à chaque participant d'identifier les points traités et exercés qu'il va mettre en œuvre dans sa pratique.

RAPPORT DE FORMATION

Un rapport de formation est établi en fin de formation, il est ensuite transmis à la direction de l'entreprise mandante.

RECONNAISSANCE

Cette formation est certifiée eduQua, OACP, SSST (SGAS) et Temptraining.

COMPETENCES VISEES

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- > principes de la sécurité au travail

ASPECTS PHYSIQUES

- > forces & charges : charges, facteur de sécurité, répartition des forces

PLANIFICATION / ORGANISATION

- > interpréter et faire exécuter une planification
- > outil d'auto-évaluation

MOYENS D'ACCÈS OU PLATE-FORME DE TRAVAIL

- > PIRL, échelle fixe, échafaudage, échafaudage roulants, PEMP
- > déplacements sur structure porteuse

MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

- > protection collective horizontale, vertical et de l'ouverture du sol

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- > équipement de corps : utilisation matériel étendu; normes, charges et résistances
- > équipement de connexion : utilisation matériel étendu; utilisation des descendeurs et bloqueurs; normes, charges et résistances
- > vérification personnelle de matériel étendu
- > entretien du matériel
- > entreposage du matériel

ANCRAGES

- > normes, charges et résistances
- > calculer les forces et le tirant d'air
- > installation des ancrages mobile diverse
- > installation des lignes des vie verticale et horizontale

MÉTHODES ET PRATIQUE

- > utilisation d'un système de retenue, système de maintien au travail et système d'arrêt de chutes
- > déplacement horizontal et vertical
- > noeuds & mouflages

SAUVETAGE

- > système de sauvetage vers le bas sans accès à la victime
- > système de sauvetage par système débrayable installé préalablement

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- 08h00 > Présentations et objectifs de formation
- 08h30 > Partie théorique 1 : rappel théorique TH1
- 09h15 > Pause-café
- 09h30 > Partie théorique 2 : normes, charges et résistances
- 10h00 > Partie théorique 3 : normes, charges et résistances suite
- 10h30 > Partie pratique bloc 1 : ancrages & lignes de vie
- 11h00 > Partie pratique bloc 2 : ancrages & lignes de vie
- 12h00 > Pause de midi
- 13h00 > Partie pratique bloc 3 : sauvetage
- 14h00 > Partie pratique bloc 4 : mises en situations
- 14h45 > Pause
- 15h00 > Evaluation pratique
- 16h00 > Evaluation théorique
- 16h30 > Correction et « Feedback »
- 17h00 > Fin de la journée

VALIDATION

CERTIFICAT

> Evaluations réussies : Certificat Alkana Pro du niveau TH2 correspondant.

> Evaluations échouées : Revalidation du certificat TH1 de ce cursus si le participant possède le TH1 de celui-ci, ou d'une formation jugée équivalente et/ou, en cas de passerelle, revalidation du niveau initial du participant.

PERFECTIONNEMENT

Pour une bonne durabilité du savoir et des pratiques, nous recommandons le suivi d'un module de formation continue ou de perfectionnement tous les deux ans environ. Ce dernier, se déroule sur une journée.

CONFORMITÉS

Nos formations répondent aux recommandations de la SUVA et aux exigences légales mentionnées précédemment.